



L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÜZÈRE Gilles

Date de la convocation : 30/09/2025

Date de la publication : 30/09/2025

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - BROUILLON Monique - DILMAN Patrick - SICARD Christine - DUBERNET Thierry - MACHEFE Thomas - MILANESE Antoine - VALADE Pierre - COUZIGOU Laurent - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - DE MARCHI Céline - BAGES-LIMOGES Carine.

Formant la majorité en exercice.

Excusés : M. Mme ALLARD Aurélie, JADAS Christian, DALL'ANESE Lisa, RESSES Lisa.

Absents : - TILLOS Marie-Hélène

Procurations : Mme ALLARD Aurélie à Mme BELLOC Brigitte.

M. JADAS Christian à M. CAMBE Thierry.

Mme RESSES Lisa à M. VALADE Pierre.

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Présents : 18

Procurations : 3

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 068/2025 OBJET : ADOPTION REGLEMENT INTERIEUR BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE SAINT-EXUPÉRY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 48-2023 du 11 septembre 2023 décidant de la mise en place de la gratuité de la bibliothèque Saint-Exupéry à compter du 01 octobre 2023 ;

Pour rappel, La bibliothèque est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche de documentaires, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de tous.

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place de documents sont libres et ouverts à tous lors des horaires d'ouverture :

AR Prefecture

047-214702334-20251006-068_2025-DE

Reçu le 07/10/2025

Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30,

Le vendredi de 13h45 à 17h15 et le samedi de 14h à 17h.

Afin de rappeler les usages et obligations, il est proposé d'instaurer un règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide

- **De valider** le règlement intérieur de la bibliothèque Saint-Exupéry présenté en annexe,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer cette convention, et tous documents utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 07/10/2025 et de l'affichage en date du 07/10/2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.